



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que **la société KARP-KNEIP CONSTRUCTION s.a.** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque KOMATSU, du type PC55MR-5E0, n° de construction KMTPC259PSUF80144 à Bertrange.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 10 octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 10 octobre 2025.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 10 octobre 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire